



## Indemnités journalières pour les VRP suite arret de travail

Par **bbchoup**, le **23/04/2015 à 14:04**

bonjour

Je suis vrp multcartes salarié( sans fixe payée qu'a la commission),j'ai un an d'ancienneté dans l'entreprise. Je vais etre operer et vais avoir un mois d'arret voir deux. que vais je toucher de la securité sociale? Quelle démarches faut il faire pour avoir des indemnités plus importantes, la secu m'a laissé entendre que j'aurai 50% de mon salaire plafonné à 1179 euro, est ce le cas? (mon salaire moyen sur les douzes derniers mois est de 2100€ net merci par avance.

Par **P.M.**, le **23/04/2015 à 19:32**

Bonjour,

Les indemnités journalières du VRP multicarte dérogent du régime général, il faudrait donc obtenir toutes les informations de la CPAM lesquels devraient dépendre de la base de cotisation des différents employeurs...

Par **bbchoup**, le **23/04/2015 à 19:48**

la cpam est incapable de me repondre, 3 interlocuteurs 3 versions différentes. Je n'ai donc personne qui est capable de me renseigner! ca c'est quand meme fou!

Par **P.M.**, le **23/04/2015 à 20:11**

Il faudrait donc demander des explications par écrit...